

mars 1950, 939,960* compteurs d'électricité et de gaz ont été vérifiés, au regard de 960,213 l'année précédente. Les recettes provenant de l'inspection sont de \$655,391 et les dépenses, de \$463,227.

1.—Compteurs d'électricité et de gaz en usage, années terminées le 31 mars 1941-1950

Année	Compteurs d'électricité	Compteurs de gaz					Total
		Gaz industriel	Gaz naturel	Gaz acétylène	Gaz de pétrole	nombre	
		nombre	nombre	nombre	nombre		
1941.....	2,109,437	519,095	192,097	4	1,157	712,353	
1942.....	2,181,945	524,669	197,781	4	1,196	723,650	
1943.....	2,228,716	532,160	197,585	4	1,278	731,027	
1944.....	2,268,500	540,240	201,522	4	1,392	743,158	
1945.....	2,348,150	552,411	208,046	4	1,529	761,990	
1946.....	2,459,672	550,949	215,330	4	1,651	767,934	
1947.....	2,647,040	560,046	225,952	4	1,725	787,727	
1948.....	2,746,685	587,629	217,068	3	1,046	805,746	
1949.....	2,972,725	600,923	227,393	3	4,006	832,325	
1950 ¹	3,188,013	606,395	239,448	4	3,841	849,688	

¹ Sauf Terre-Neuve.

La loi de l'exportation de l'électricité et des fluides a été mise en vigueur en 1907. En vertu de ses dispositions, l'énergie électrique et les fluides, liquides ou gazeux, ne peuvent être exportés sans permis. Les exportations totales d'énergie électrique en l'année terminée le 31 mars 1950 s'établissent à 1,723,853,781 kilowatt-heures. Il s'est fait également une faible exportation de gaz naturel.

Section 4.—Brevets d'invention, droits d'auteur et marques de commerce†

Les brevets d'invention sont assujétis aux dispositions de la loi de 1935 sur les brevets (25-26 Geo. V, 1935, chap. 32, modifié par 11 Geo. VI, 1947, chap. 23), et les demandes de protection à ce sujet doivent être adressées au commissaire des brevets, Ottawa.

2.—Demandes, attributions, etc. de brevets d'invention, années terminées le 31 mars 1945-1950

Détail	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Brevets d'invention demandés.....	12,672	14,778	16,922	16,585	12,751	13,172
Brevets attribués.....	7,084	7,412	6,590	7,175	7,959	8,513
Attribués à des Canadiens.....	486	495	520	580	570	655
Caveats accordés.....	302	421	438	313	326 [†]	356
Cessions de brevets.....	8,265	8,964	11,063	13,656	13,325	12,811
Honoraires encaissés, net..... \$	388,593	421,539	452,193	631,929	625,451	636,772

Le nombre de brevets canadiens accordés augmente assez régulièrement d'une année à l'autre, à compter de 4,522 au début du siècle jusqu'à un maximum de 12,542 en 1923, et varie de 6,500 à 8,600 au cours des dix dernières années. Sur les 8,513 brevets accordés en 1949-1950, 6,349 ou 74 p. 100 le sont à des résidents des États-Unis, 976 à des résidents du Royaume-Uni et des autres pays du Commonwealth, 655 à des résidents du Canada, 133 à des résidents de la France, 112 à des résidents de la Suisse et 288 à des résidents d'autres pays.

* Sauf Terre-Neuve.

† La matière concernant les brevets d'invention et droits d'auteur a été révisée par J. W. T. Michel, Commissaire suppléant des brevets, et celle des marques de commerce, par J. P. McCaffrey, Registrataire des marques de commerce, Secrétariat d'État, Ottawa.